

## La fusion des Communautés de Communes

**Au 1er janvier 2017 la Communauté de Communes Guillestrois/Queyras prendra les compétences obligatoires de la loi NOTRe**

**Compétence tourisme** : elle percevra directement les taxes de séjour à compter du 1er mai 2017 au taux maximum prévu par la loi. Charge aux communes de reverser celles perçues du 1er janvier au 30 avril au taux habituel.

**Compétence assainissement** : la redevance épuration est déjà perçue et gérée par la Communauté de Communes. La commune gérait la partie "collecte" des eaux usées et percevait la redevance assainissement. Au 1er janvier 2017, la nouvelle Communauté de Communes reprendra la totalité de la redevance ainsi que la gestion globale des eaux usées.

**Compétence activité économique** : la cotisation foncière des entreprises, la cotisation sur la valeur ajoutée, les impositions forfaitaires de réseau, la taxe additionnelle sur les propriétés non bâties et sur les surfaces commerciales, iront à l'intercommunalité. En contre partie cette dernière versera aux communes une attribution de compensation figée à l'année 2016 et gèrera les zones d'activité (exemple : Zone du Guillermin à Saint Crépin...).

### Il faut absolument rouvrir l'abattoir de Guillestre !

La dénomination "abattoir de Guillestre" recouvrait un montage administratif et juridique autour de trois structures :

le **SMIAGD** (Syndicat Mixte Intercommunautaire de l'Abattoir Guil Durance), propriétaire de l'outil et en charge des investissements. Il concerne cinq communautés de communes : Briançonnais, Ecrins, Guillestrois, Queyras et Embrunais,

la **SICA** (Société d'Intérêt Collectif Agricole) qui gérait l'activité de l'abattoir dans le cadre d'une délégation de service public qui a fait l'objet d'une mise en liquidation judiciaire,

et le **groupement d'employeurs "filière viande"** qui employait cinq salariés travaillant à l'abattoir.

Après cette mise en liquidation judiciaire, les agriculteurs ont été réactifs et se sont mobilisés en une association "**Abattoir des Hautes Vallées**", Présidente Bénédicte Peyrot. Ils ont constitué un groupe de travail et pensent à une réouverture en novembre 2016. Le passage à la société coopérative d'intérêt collectif sera pour l'année prochaine...

### L'office du tourisme intercommunal

**La compétence Tourisme** : Le bureau d'études **DIATHEMIS** a été chargé par les deux communautés de communes de proposer un projet aux élus des 16 communes.

Les techniciens des offices de tourisme du Guillestrois, du Queyras et ceux des 2 COMCOM se sont réunis plusieurs fois pour travailler au projet commun et établir un mode de fonctionnement qui sera celui de l'OTI (Office de Tourisme Intercommunal).

La forme juridique du regroupement n'est pas encore déterminée. En attendant, les offices fonctionneront comme d'habitude jusqu'à la mise en place de cet OTI au cours de l'année 2017.

### Zone test déchets

Une réunion de présentation du projet ainsi que la remise des badges pour les tambours électriques a eu lieu le 9 septembre à la salle polyvalente. Cette soirée a été l'occasion pour la Communauté de Communes et les techniciens de la société **EMZ Environnement** de détailler le projet et d'expliquer le fonctionnement de ces containers de déchets ménagers. La zone test d'Eygliers concerne les hameaux du Cros, des Graves et de la Frairie. L'objectif principal de cette campagne est d'améliorer le tri des déchets recyclables et de réduire la quantité de déchets à enfouir, qui sont fortement taxés et impactent la redevance déchets payée par les contribuables. Les habitants ont pu poser des questions et donner leur avis sur ces containers.

**Nous condamnons les actes de vandalisme commis ces derniers jours sur ces installations. Nous espérons que chacun comprendra l'intérêt économique et écologique de ce projet pour que de telles dégradations ne se reproduisent plus.**

**Deux plaintes ont été déposées, par la Commune et par la Communauté de communes, la gendarmerie reste vigilante.**